



PV du CA du 29 février 2024

A 17h25 M. Choulak ouvre la séance du quatrième CA de l'année scolaire 2023-2024. Avec 15 présents, le quorum est atteint et les travaux débutent.

Sont ajoutés les points suivants :

- Convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA)
- Etat d'occupation des logements

Est nommé secrétaire de séance Jean-Marie LAMOUR, Adjoint gestionnaire.

1/ Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 7 décembre :

Approuvez-vous le compte rendu du CA du 7 décembre 2023 ?

15 OUI

NON

ABSTENTION

2/ Convention d'occupation précaire avec astreinte

Rappel par M. Choulak de la signification des logements loués en convention d'occupation précaire avec astreintes.

Durant les vacances, 2 demandes ont été faites dont une pour une enseignante du collège. Celle-ci semblait intéressée financièrement mais la précarité du logement et le fait qu'elle soit en demande d'un logement social ne sont pas compatibles avec cette COP. Une 2^{ème} personne, secrétaire administrative en collège, a manifesté un intérêt pour cette COP : Mme Jennifer ZABALA VILLATORO (nom de jeune fille : Mme MARIE-LUCE)

Demande de Mme Danglade pour qu'aux astreintes listées s'ajoute la sortie des containers de déchets par rotation.

Approuvez-vous LA COPA concernant le logement du principal ?

11 OUI

NON

4 ABSTENTION

3/ Etat d'occupation des logements 2023-2024 au 28.02.2024

SITUATION RENTREE 2023-2024

LOGEMENTS DE FONCTION

COLLEGE :

(Nom et ville)

Nombre élèves ens. gén. (1 pt) : 616
 Nombre élèves ens. spéc. (2 pts) :
 Nombre dem-pensionnaires (1 pt) : 510

EFFECTIF PONDERE AU 01.10.2023 : 1 636

CONCESSIONS AUTORISEES (conformément au Code de l'éducation) :

NAS a : NAS b : (au moins)

Nombre de logements existents : 4

Concessions accordées :
 - par nécessité absolue de service : 1
 (NAS a + NAS b)

- par convention d'occupation précaire (COP) : 2

- par convention d'occupation précaire avec astreinte (COPA) :

Logements vacants : 1 (car demande dérogation en attente de validat°)

TYPE DE LOGEMENT	SURFACE UNITAIRE	LOCATAIRE THEORIQUE appartement réservé à ...	NOM ET PRENOM DE L'OCCUPANT	FONCTION DE L'OCCUPANT	MODE D'OCCUPATION		OBSERVATIONS : - dérogation - autres
					- N.A.S. - COP (préciser les dates)	- vacant - COPA (préciser les dates)	
F5	105	NAS a : Principal *	Jennifer MARIE-LUCE	Secrétaire admin.	COPA 28/02/2024 - 31/07/2024		dérogation
F4	85	Adjoint-Gestionnaire *	Maud CAPRON	Enseignante	COP 01/08/2023 - 31/07/2024		dérogation
F4	85	Principal-adjoint *	Brahim EL KHALEF	Enseignant	COP 01/07/2023 - 31/07/2024		dérogation
		Directeur SEGPA					
		Fonctionnaire d'éducation					
		Fonctionnaire de gestion					
F3	60	NAS b : Agent d'accueil	Valérie DANGLADE	Agent d'accueil	NAS b		
		Personnel de service					

Places à joindre obligatoirement :

Délibération(s) du CA attribuant les logements par NAS (a et b) et faisant référence à ce tableau, annexé en pièce jointe

Pour tout logement en COP ou COPA :

Délibération autorisant l'agent comptable à s'acquitter de la taxe foncière en contrepartie des loyers encaissés

* Fonctions donnant droit à obligation de loger (en cas de dérogation, le mode d'occupation ne peut être que COP ou COPA)

Places à joindre si y a lieu :

Dérogation(s) à l'obligation de loger
 Délibération du CA autorisant les COP ou COPA et fixant le montant de l'indemnité
 Convention(s) d'occupation précaire avec ou sans astreinte
 Avis des services fiscaux (pour les COP et COPA) actualisé via le site demarches.simplifie.fr

Certifié exact le : 06/12/2023

Le Principal



Approuvez-vous le nouvel état d'occupation des logements 2023-2024 ?

15 OUI

NON

ABSTENTION

4/ Ventilation de la DHG

En 2023-2024, le collège compte 610 élèves. Cet effectif baissera en 2024-2025 : 570 élèves avec cette répartition : 6^{ème} : 125 5^{ème} : 151 4^{ème} : 149 3^{ème} : 143

Rappel : le seuil pour ouvrir une nouvelle classe est 30 élèves. Une vigilance particulière sur le niveau 5^{ème} avec à ce jour 151 élèves.

Nous aurons 21 divisions à la rentrée : 5 6^{èmes}, 6 5^{èmes}, 5 4^{èmes}, 5 3^{èmes}

Effectifs allégés de 25 élèves en 6^{èmes} et 5^{èmes} ; 30 dans les autres niveaux.

Dotation 2024-2025: 622 heures, réparties en 2 enveloppes : les heures postes (576 HP) et les heures supplémentaires (46 HS). Ces heures ne sont pas fongibles.

Le Principal répartit ces heures. Tous les élèves doivent avoir les heures réglementaires. 1 élève = 26h, sauf en 6ème (25h avec la disparition de la technologie). S'y ajoutent 3 h de marge qualitative par division.

A la rentrée 2024 s'appliquera la réformes « choc des savoirs ». Toujours pas de texte en précisant les modalités : seulement des annonces ministérielles ainsi que ce qui ressort des discussions avec DASEN ou recteur.

Un infléchissement est observé en tout cas par rapport aux premières annonces du « Choc des savoirs ». On parle en français et en mathématiques de groupes voire de « groupes de besoins » et plus « groupes de niveaux ».

L'institution finance les groupes en français et maths dans la DHG pour le niveau 6 et 5

Elle se base sur l'IPS (élevé à Parmain) et les résultats aux évaluations 6^{ème}

Cette ventilation de la DHG est le fruit d'un travail collaboratif mené en conseils pédagogiques et en commission permanente.

Mme Faucomprez remercie M. Choulak de cette possibilité de concertation qualitative et transparente.

En 6^{ème} les 4.5h heures règlementaires sont réparties ainsi : 3,5h en classe entière, 1 h hebdomadaire en groupe. Soit 4.5h élève et 5,5 h enseignant par classe. Pareil en maths.

5^{ème}: Compromis : groupe de besoins avec 1 h/quinzaine. 4,5 en français, donc 5h/enseignant. Maths : $3,5 + 0,5 = 4h$ pour l'enseignant

4^{ème}: dédoublement en maths 1h tous les 15 jours: $3h + 0,5$ Financement sur marge qualitative

3^{ème}: français : 4h classe entière, 1h groupe quinzaine prise sur la marge qualitative

Donc français et maths traités au même niveau avec des dédoublements équivalents de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Latin : 27 élèves cette année en 5^{ème} . Donc 2 h seront nécessaires en 4^{ème} . En 3^{ème}, nous aurons 50 latinistes. Besoin de financement : 2×2 h.

5^{ème} : 1 h de latin pour le moment. Si plus de 30 élèves s'inscrivent, 1h supplémentaire sera nécessaire et prises dans le pot commun.

Sciences : importance des groupes pour les enseignants. Possible avec la marge qualitative.

M. Choulak rappelle que ces données sont le fruit d'un travail commun avec les enseignants.

Mme Bertrand s'interroge sur les heures de français. M. Choulak indique que cela n'a pas changé par rapport aux autres années.

M. Bignon recommande d'être vigilant quant à ces 4h30 en français pour les années à venir.

M. Choulak répète que ce calcul en français est le même que les années précédentes, mais qu'on peut l'enlever. Toutefois en 3^{ème}, 4h30 semblent justifiées. Les élève réussissent car ces moyens sont alloués.

Mme Locatelli remarque que maths et français en ont autant besoin

M. Bignon confirme que cette ventilation de la DHG a été concertée en commission mais que ce détail concernant le français n'a pas été constaté.

Mme Bertrand demande si cela sera ajustable après le vote.

M. Choulak : cela n'a pas d'impact sur les postes, mais la ventilation sera figée après le vote.

Mme Bocenno rappelle que cette ventilation se fait alors qu'aucun texte officiel n'a été mis à notre disposition.

Dédouplements en sciences : SVT en 6^{ème}, physique en 5^{ème}, physique et technologie en 4^{ème}, svt et technologie en 3^{èmes}.

Egalité parfaite de traitement des sciences

M. Choulak rappelle que cette répartition correspond à la demande des enseignants.

La marge qualitative permet également de financer 2 LCE en 4^{ème} et 3^{ème}.

2 disciplines sont fragilisées : **Anglais** et **Maths**. On propose pour les 2 enseignants concernés d'abonder 1 h en maths, 2 h en anglais pour qu'ils fassent des projets pour les élèves en difficulté. C'est l'esprit du « choc des savoirs ».

Les enseignants de sciences ont les heures de laboratoire : 2h en SVT, pareil en physique-chimie.

Musique : temps partiel acté pour l'année prochaine mais l'enseignante garde la chorale : 2h/semaine car son projet est volumineux et de grande qualité.

Forfait UNSS pour le fonctionnement de l'AS : 3 h x 4 professeurs, 12h prises sur DHG

Reste 2h30 h destinés à rémunérer les enseignants pour divers projets.

S'ensuivent des débats dont voici les extraits les plus saillants :

M. Guerineau : la demi-heure en plus en français devrait être reversée au pot commun.

M. Choulak : cela peut remettre en question les HS.

Mme Bertrand : cela passe et n'y aurait plus de BMP

M Choulak : est-on certains que tous les enseignants de français sont d'accord pour diminuer ces 4h30 en français ?

Mme Locatelli : on savait depuis longtemps que l'on avait cet avantage. Ce point doit être discuté de façon collégiale.

Mme Faucomprez : on avait l'EPI en maths pour parvenir à 4h

M. Choulak : c'est vrai que j'ai un BMP de 2h30

Mme Bertrand : une équité doit être observée dans toutes les disciplines.

Mme Bocenno : on ne va pas enlever ces heures en français pour faire du Street art ou d'autres options à la place tout de même ? il vaut mieux les reverser à une discipline.

M Choulak : les documents ont été vus et accessibles à tous, aucun retour dans ce sens pour retirer les heures.

M. Bignon : on reste comme ça car c'est la version qui a été vue en concertation.

Mme Mailly : ces 2h30 de BMP seront absorbées.

M. Bignon : si le BMP est absent, les heures seront absorbées, il s'agit davantage d'une résignation que d'un choix.

M. Choulak : faisons simple : enlevons les heures de français en trop : 4h/élève est ce qui nous est demandé. Les 0h30 peuvent être basculées dans le pot commun

Mme Macron : pour les options, en dehors du latin et de la LCE, rien n'est financé ?

M. Choulak : ce sera par le PACTE. Des enseignants sont d'accord, d'autres pas. Chacun est libre.

M. Guerineau : ce PACTE n'est pas une vraie liberté. Par ailleurs, l'enseignant qui a annoncé la poursuite des options à ses élèves se trouve face à un dilemme.

M Choulak : si la demi-heure de français est enlevée aux classes de 3^{ème}, elle ne peut aller que dans le pot commun.

J'ajoute que je vais demander la fermeture d'une chaire de technologie car le nombre d'heures ne justifie plus 2 temps pleins. Nous aurons donc un temps plein + un BMP 6h. Si cette fermeture de poste n'est pas proposée, le poste pourra apparaître au mouvement et le titulaire arriver en pensant avoir un temps complet, alors qu'il n'aura que 6h.

Les enseignants demandent une suspension de séance avant de passer au vote

Suspension

Départ de Marc FREMONT

Approuvez-vous la ventilation de la DHG 2024-2025?

11 OUI

0 NON

3 ABSTENTION

Motion de l'Association de parents d'élèves, cosignée par les enseignants

29 Février 2024

Nous, représentants des parents d'élèves élus au Conseil d'Administration du Collège Les Coutures de PARMAN dans le Val d'Oise, souhaitons exprimer nos craintes et désaccords concernant la réforme du « Choc des Savoirs ». Cette réforme est annoncée pour la rentrée 2024 et des votes doivent d'ores et déjà avoir lieu pour sa mise en place alors qu'aucun texte réglementaire n'est paru.

Nous ne souhaitons pas la mise en place des groupes en 6^{ème} et 5^{ème} pour la rentrée 2024 sur la totalité des heures de Mathématiques et de Français.

Au sein de ces groupes les élèves n'apprendraient donc plus ensemble dans la même classe, mais seraient mélangés à des élèves d'autres classes.

Les parents d'élèves refusent d'entériner un tel fonctionnement : comment un élève arrivant du premier degré avec une unique salle de classe, un unique groupe classe et un unique enseignant va-t-

il pouvoir s'adapter sereinement : changement de salles de classe, de professeur mais également en plus cette année de groupe de camarades, jusqu'à 3 fois par jour ?

Nous sommes convaincus que les jeunes apprennent mieux ensemble, au sein de leur classe. L'équipe enseignante agit professionnellement et a notre confiance pour gérer efficacement le suivi de chaque élève en fonction de ses besoins en mettant en place les remédiations nécessaires.

Nous sommes aussi inquiets de l'impact de la mise en place de cet axe de la réforme sur le fonctionnement global de l'établissement :

- l'impact sur le fonctionnement du groupe classe qui ne sera plus une réalité pendant 1/3 du temps des enseignements, et les difficultés possiblement induites par cette nouvelle répartition (élèves à isoler / conflits / mises en place de projets de classe / pas de

professeur principal de français ou mathématiques pour les classes de 6^{ème} ou 5^{ème} ...);

- l'impact sur les autres disciplines et les projets spécifiques à l'établissement qui disparaissent ou sont menacés par la mise en œuvre de ces groupes faute de moyens réels alloués : groupes de sciences, options « Arts Mêlés », « Sciences Mêlées », « Course en cours », « Street Art », « Biodiversité », heure de Soutien et Approfondissement mise en place à la rentrée 2023 au détriment de l'enseignement de la technologie en 6ème...

- l'impact sur les emplois du temps des élèves et des personnels qui seront contraints et impactés par « la mise en barrette » de ces groupes en mathématiques et français.

- l'impact sur les conditions de travail des enseignants de français et mathématiques. Ils ne pourront plus, comme dit plus haut, être professeurs principaux, ni assister aux conseils de classes car n'ayant plus de « groupe classe » pour ces niveaux.

- l'impact sur l'investissement des parents en tant que représentant des parents d'élèves lors des conseils de classe en l'absence de fonctionnement de classe pour les savoirs fondamentaux que sont le Français et les Mathématiques.

Et que dire du nombre d'enseignants de ces disciplines qui, nous le savons d'ores et déjà, est insuffisant pour permettre un alignement de toutes les classes ?

En conséquence, suite au travail conduit dans la concertation et l'écoute, des professeurs ainsi que des parents d'élèves, par la Direction du

collège pour son élaboration, nous votons POUR la répartition de la DHG présentée ce soir.

Cette proposition permet :

- des effectifs raisonnables (25 élèves en moyenne) dans tous les groupes classes de 6^{ème} et 5^{ème} dans toutes les disciplines ;

- la mise en place de groupes à effectifs très réduits sur une partie du temps d'enseignement en Mathématiques et en Français sur les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, ce qui permettra un accompagnement plus personnalisé et une remédiation en fonction des besoins ;

– la conservation dans toutes les disciplines du même groupe classe, permettant, entre autre, un meilleur suivi du harcèlement ;

– la mise en place de demi-groupes dans d'autres disciplines dans l'intérêt pédagogique des élèves ;

– la non dégradation des conditions de travail des professeurs de Mathématiques et Français ;

– une « souplesse » plus importante dans la constitution des emplois du temps ;

– une marge de manœuvre un peu plus importante, même si elle reste encore nettement inférieure à celles d'autres établissements ayant un IPS équivalent qui, si elle est encore abondée de quelques heures, permettra la continuité des projets qui font la richesse de notre établissement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, notre attachement à un service public permettant d'offrir à nos jeunes un enseignement riche et de qualité.

L'APEPJ et les enseignants

Questions diverses

Inquiétude concernant l'utilisation du vélo pour aller à la piscine. M. Choulak indique que le coût du transport a explosé. De plus la piscine se situe à 3 -4 km : il paraît inapproprié de payer un bus pour ce type de trajet. Le collège (et l'époque) est tourné vers l'écologie et les mobilités douces. Il paraît tout indiqué d'y aller à vélo.

Le collège va s'engager dans le Projet du Conseil National de la Refondation (CNR) pour financer cela : nous allons dans ce cadre faire la demande d'une flotte de vélos ainsi

que de leur protection. En attendant il sera fait appel aux ressources directes, en particulier l'entraide. Ainsi chacun aura un vélo.

Qu'en est-il de la sécurisé sur le pont ?

M. Bignon répond qu'un adulte sera là. Le passage du pont se fera à l'aide d'un adulte.

Le détail du parcours est exposé. Parcours et stockage seront sécurisés.

Mme Bourge-Alves : et les élèves qui ne savent pas faire de vélo ?

M. Bignon : dans ce projet on a davantage à gagner qu'à perdre.

Mme Locatelli : il existe une difficulté pour ceux qui viennent de loin.

Mme Bertrand : certains ont un vélo chez eux dont ils ne se servent pas. M. Bignon : 30 élèves seront en Arts du cirque au gymnase. L'idée est de faire venir les élèves à la piscine jusqu'en avril en bus. L'attention se portera particulièrement sur ceux qui n'ont pas le savoir-nager ; ils ne sont pas si nombreux.

Après les vacances, tout le monde aura trouvé une solution : il sera fait appel à la solidarité pour le prêt éventuellement (les copains au gymnase en Arts du cirque par exemple).

Si certaines inquiétudes persistent ensuite, on se dira que tout ce qui était possible a été fait.

Mme Debeauce : quel sera le taux d'encadrement ?

M. Bignon : 1 pour 12 : le taux idéal. Cela correspond aux normes dans l'animation sportive.

Mme Debeauce : combien d'élève seront concernés ?

M. Bignon : 55 élèves. Cet important effectif sera divisé en 2 : nous aurons 2 adultes pour 24.

Mme Debeauce : cela fera 60 vélos sur le pont en même temps ?

M. Bignon : ce sera 24 et pas 60 car le groupe de ceux qui seront prêts partira le premier. De plus cela permettra d'être plus facilement à l'heure.

Mme Bourge-Alves : et le minibus de la mairie ?

(Cette proposition ne semble pas retenir l'approbation du CA)

M. Bignon : nous tâcherons d'être progressifs. Nous visons le Savoir rouler pour 3 classes de 6eme et en plus il s'agit d'un moyen de déplacement. Si cela ne fonctionne pas, on se focalisera davantage sur l'un ou l'autre des aspects. C'est toujours mieux que rien.

M. Choulak : il s'agit de 3 km en bus. Cela s'inscrit dans l'air du temps : Savoir rouler + piscine ! N'oublions pas que le permis peut désormais être passé à 17 ans : le collège a tout intérêt à former les élèves.

M. Bignon : on tente l'aventure. Pour le moment les enfants ont seulement rempli le questionnaire.

Mme Macron : ne peut-on avoir des services civiques pour sécuriser ?

M. Choulak pourquoi pas ! cette année ce n'est pas possible car ils ont démissionné mais plus tard oui

Mme Bourge-Alves : qu'en est-il du port du casque ?

M. Bignon : l'équipe d'EPS va s'équiper rapidement : ce n'est pas compliqué. C'est ce qui a été fait pour les slips de bain.

M. Choulak : une consultation sur Pronote va être envoyée aux parents d'ici le début de la semaine prochaine concernant le projet du CNR (Conseil national de la Refondation).

Mme Debeauce : le parking à vélo sera agrandi ?

M. Choulak : les éléments concernant ce futur fonctionnement que nous souhaiterions sont intégrés au projet CNR.